

## FICHE DE SÉCURITÉ

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

<b>NOM DU PRODUIT</b>	GENIO B5 Polissage céramique fine 1L
<b>CÓDE</b>	100805
<b>DISTRIBUTEUR</b>	BOSSAUTO INNOVA, S.A.
<b>ADRESSE</b>	c/ Thomas Edison 16, Apartado de correos 95
<b>VILLE</b>	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)
<b>TEL</b>	902 100 667
<b>FAX</b>	902 363 047
<b>E-MAIL</b>	<a href="mailto:info@bossauto.com">info@bossauto.com</a>
<b>WEB</b>	<a href="http://www.bossauto.com">www.bossauto.com</a>

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

La classification de la substance ou le mélange respecte la Directive 1999/45/CE : le mélange n'est pas classifié comme dangereux. Les composants qui représentent un danger par la santé en cas d'aspiration peut être contenus en une concentration totale de >10%, mais la préparation a une viscosité cinématique supérieur au limite établi par la classification du danger.

#### 2.2. Éléments de l'étiquetage


Les éléments de l'étiquette appliqués respectent la Directive 1999/45/CE. Aucun symbole de danger, Phrases R et Phrases S. Contenu : n'existent pas d'indications.


### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

---

#### 3.2. Mélanges

Denomination	CAS N°	Conc. % en peso	Symbole		Phrases R	Note
	EC Index N°		Classe et Catégorie de	Pictogrammes et Codes d'emballage	Code D'indication Du danger	
	EC N°					
hydrocarbures, C11-C14, n- alcanos, isoalcanos, cycliques, <2% aromatiques		5 ÷ 15 %	Xn		65-66	<b>P</b>
	926-141-6		Asp. Tox. 1	 Dangereux	H304 EUH066	

hydrocarbures, C15-C20, n- alcanos, isoalcanos, cycliques, <0,03% aromatique		5 ÷ 10 %	Xn		65	P
	934-956-3		Asp. Tox. 1	 Dangereux	H304	

Note P : La substance est classifiée comme non cancérigène ni mutagénique parce qu'il contient moins de 0,1% de benzène en pois. Pour voir le texte complet des phrases R et des indications du danger, voir point 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### A. En cas d'inhalation

Proportionner de l'air fraîche au patient, il faut le maintenir à chaud et en position de repos. Si la respiration est irrégulière ou elle se paralyse, procéder avec la respiration artificiel. En cas de perte de conscience, maintenir en position de repos et solliciter de l'aide médicale.

##### B. En cas de contact avec la peau

Eliminer les vêtements trempés. Laver les parts qui aient été imprégnés avec de l'eau et du savon approprié. N'utiliser pas de solvants ou diluants.

##### C. En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux avec plein de l'eau pendant 15 minutes au moins en maintenant les paupières bien ouvertes. Si il y avait de besoin, se rendre à l'spécialiste.

##### D. Si avalé

En cas d'ingestion accidentel, il faut solliciter de l'aide médicale immédiate. Colloquer le patient en position de repos. N'induire pas le vomi.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Mesures recommandées

Éteindre avec dioxyde de carbone, mousse, de l'eau pulvérisé ou moyens d'extinction sèches. N'utiliser pas jets d'eau.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion du produit peut provoquer fumées toxiques qui contiennent monoxyde de carbone et oxydes de nitrogène.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir avec de l'eau pulvérisée n'importe quel récipient fermé exposé au feu. Ne respirer les fumées provoques par le feu, utiliser un appareil respiratoire. Prévenir que les liquides d'extinction entrent aux égouts ou en les courses de l'eau.

#### 6. MÉSURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTAL

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne respirer pas les vapeurs, utiliser un équipement de protection personnel pour la personne, yeux et voies respiratoires. Maintenir éloigné de n'importe quel front d'ignition et ventiler la zone. Les vapeurs sont plus lourds que l'air et peuvent causer mélanges inflammables au terre: fournir une ventilation appropriée.

## 6.2. Précautions pour l'environnement

Il faut prévenir qu'il entre en les systèmes des égouts et drainage.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de déversement accidentel, contrôler et absorber le produit renversé avec du sable et matériels inertes. Rejeter le matériel contaminé en récipients appropriés et éliminer comme résidu conformément avec les lois en vigueur. N'utiliser des outils écumés. Si le matériel doit être ramassé par aspirateurs, maintenir éloignés des possibles sources d'ignition. Ne jeter pas le matériel résiduel aux égouts. Nettoyer la zone affectée avec de l'eau ou détergent liquide. N'utiliser dissolvantes.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions pour une manipulation sécurisée

Assurer une ventilation appropriée et/ou des systèmes d'aspirations localisées en lieux de travail. Le matériel peut produire des charges électrostatiques qui peuvent causer des étincelles (source d'ignition). Utiliser procédés d'stockage corrects et systèmes de mise en terre. Utiliser uniquement en lieux bien ventilés. Pour dispositifs de protection personnelle, voir paragraphe 8. Ne fumer, manger, boire pas en les zones de travail.

### 7.2 Conditions d'stockage sécurisée, en incluant possibles incompatibilités

Stocker a température d'entre 15 et 25°C en un lieu en un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les contenants bien fermés et éloignés des sources de chaleur, étincelles et flammes. Ne fumer pas. Ne permettre pas l'accès a personnes non autorisés. Maintenir éloigné d'agents oxydantes, peroxydes, acides forts et alcalines forts. Ouvrir les contenants avec précaution pour contrôler possibles pertues de pression. Stocker en un endroit frais et bien ventilé. L'emballage d'stockage définitif, l'emballage de décantation et l'équipement en rapport doit être connecté au terre pour éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Matériels d'emballage et recouvrements compatibles (compatibilité chimique) : acier inoxydable, acier carbone, polyéthylène, polypropylène, polyester, PTFE.

Matériels d'emballage et recouvrements non compatibles : caoutchouc naturel, caoutchouc de butyle ; polystyrène.

### 7.3 Usages finals spécifiques

Produits conservateur pour l'automobile.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de control

Valeurs limite d'exposition professionnelle

Composant	ACGIH 2012			DIR 2000/39/CE		
	TLV-TWA (1) Ppm mg/m <sup>3</sup>	STEL (2) Ppm mg/m <sup>3</sup>	Note	TLV-TWA (1) Ppm mg/m <sup>3</sup>	STEL (2) Ppm mg/m <sup>3</sup>	Note
Aucun des composants est soumis aux limites d'exposition	---	---	---	---	---	---

1. Limite d'exposition prolongé

2. Limite d'exposition brève

(-) valeur avec proposition courant d'aménagement

## 8.2. Control de l'exposition

### A. Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Maintenir éloigné de la nourriture et les boissons. Laver les mains avant de la pause et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant les utiliser une autre fois. Les personnes avec tendance à avoir infections à la peau ou autres signes de hypersensibilité doivent éviter le contact avec le produit. Utiliser des vêtements de travail antistatique. Les crèmes protecteurs peuvent être utiles pour protéger les zones exposés. Cependant, ne devraient être appliqués après le contacte ait été produit.

### B. Protection des yeux/face

Utiliser des lunettes de protection, avec protection latérale (pour exemple : lunettes avec monture. EN 166).

### C. Protection des mains

Utiliser PVF ou gants de caoutchouc nitrile pour un bref contact (recommandation : minime indice de protection 2, correspondante >30 min. de perméabilité selon EN 374).

### D. Protection cutané

Généralement il n'y a pas besoin de précautions quand le contacte continué est évité.

### E. Protection respiratoire

Les lieux de travail doivent être adéquatement ventilés et doivent être équipés avec des systèmes d'aspiration localisés. En lieux de travail avec de la ventilation insuffisante, il est essentiel d'utiliser des systèmes de protection de voies respiratoires, comme masques avec de filtre de type A conformément à la normative UNI EN 141. Adopter des systèmes de ventilation à l'épreuve d'explosion.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques:

État physique:	liquide
Couleur:	Fuchsia/noir
Odeur:	Pomelo rosé
Point de ramollissement:	N'existe pas d'information
Point d'inflammation:	> 100°C (ouvert)
Viscosité:	>1500 mm <sup>2</sup> /s
Densité de vapeur:	n. a.
Limite plus bas d'explosion:	n. a.
Solubilité en l'eau:	n.a.
pH valeur:	neutre
Densité (à 20°C):	1,02 kg/l
Limite olfactive:	N'existe pas d'information
Ratio d'évaporation:	N'existe pas d'information
Limites d'inflammabilité:	N'existe pas d'information
Pression du vapeur:	N'existe pas d'information
Rang d'ébullition:	N'existe pas d'information
Coefficient de distribution:	n-octanol/eau : N'existe pas d'information
Température d'auto-ignition:	N'existe pas d'information
Température de décomposition:	N'existe pas d'information
Propriétés oxydantes:	N'existe pas d'information

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

### **10.1. Réactivité**

N'existe pas d'information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique.**

Le produit est stable sous conditions recommandés d'stockage et usage (voir paragraphe 7).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Si le produit est exposé à hautes températures, il peut former mélanges explosives en l'air.

### **10.4. Conditions à éviter**

Exposition à la chaleur, flammes ou étincelles.

### **10.5. Matériels incompatibles**

Alcalis forts et acides forts, agents oxydantes, isocyanates et anhydrides.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit sous conditions d'usage normal. S'il est exposé à hautes températures, il peut donner lieu à la décomposition dangereuse de produits, comme le monoxyde de carbone.

## **11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

---

### **11.1. Information sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë d'éther de pétrole distillé :	LD50 oral rat	> 5000 mg/Kg
	LD50 inhalé rat	> 5.2 mg/L/4h

Il n'y a pas d'information disponible spécifique sur la propre préparation.

L'exposition à concentrations en l'air supérieur aux limites d'exposition recommandées peut provoquer irritation aux yeux et les voies respiratoires et peu affecter au système nerveux central (narcose). Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut causer dermatite.

La viscosité de la préparation mitige le risque d'une aspiration au système respiratoire causé pour l'ingestion et le vomit. En cas improbable d'ingérer le produit, il peut provoquer des dommages aux poumons causés par le distillé de pétrole

## **12. INFORMATION ECOLOGIQUE**

---

### **12.1. Toxicité**

Pas de données spécifiques sur la préparation et ses composants.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données spécifiques sur la préparation ; les composants du mélange sont partialement biodégradables et compatibles avec traitement biologique en usines de traitement des déchets.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

N'est pas bioaccumulable

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données spécifiques disponibles pour la préparation.

## **13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

### **13.1. Méthodes pour le traitement de résidus**

Ne pas rejeter le produit ou les résidus dérivés de son traitement aux égouts ou aux cours d'eau. Les résidus doivent être rejetés conformément aux réglementations de la Directive Législative du 3 Avril de 2006, n. 152 (Directives Européennes 91/156/EEC, 91/689/EEC y 94/62/CE). Les résidus doivent être traités en usines de dépuración d'eaux résiduelles ou usines d'incinération.

### **13.2. Récipients contaminés**

Les récipients vides peuvent être recyclés, récupérés ou être rejetés comme résidus.

## **14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**

---

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour le transport.

## **15. INFORMATION REGLAMENTAIRE**

---

Régulations/législation sur la sécurité, santé et environnement spécifique pour la substance et le mélange : les composants du mélange sont inclus à l'Annexe I de la Directive 96/82/CE (Seveso).

La préparation n'est pas comprise dans le cadre de l'application des Directives 1999/13/CE y 2004/42/CE (Anexo II, B) sur les limites des émissions des composés organiques volatiles (COV) en véhicules de rénovation du finie des produits.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

---

Révision pour l'adaptation à la Régulation (EU) n. 453/2010, Annexe 1. Points modifiés : 2-3-8-9-11. Le texte complet des Phrases R Y S et les codes d'indications dangereuses sont exposés sous le point 2.

R65 : Nuisible : peut causer damage au poumon si est ingéré.

R66 : L'exposition répétée peut causer sécheresse et formation de crevasses à la peau.

H 304 : Peut être fatal s'il est ingéré o il entre par voies respiratoires.

EUH066 : L'exposition répétée peut causer sécheresse et formation de crevasses à la peau.

Normative de référence en Italie :

D.M. 28/4/97 - D.M. 28/02/2006 - Classification et étiquetage de substances dangereuses.

D. Lgs. 14/03/2003 - D.Lgs. 28/07/2004 - Classification, emballage et étiquetage de préparations dangereuses.

D.M. 7/9/2002 - Fiches de sécurité.

D.P.R. 547/55 - D.P.R. 303/56 - D. Lgs. 81/08 - Préparation, sécurité et hygiène industriel.

D.Lgs. 152/2006 - Code environnemental

Légende : TLV-TWA (Seuil de Limite du Valeur- concentration moyenne intégrée dans le temps), TLV-STEL (Seuil de Limite du Valeur-Limite d'Exposition à court terme).

Les données contenus en cette fiche de sécurité sont basées sur notre connaissance et sont conformes à la Reg. (UE) n. 453/2010, Annexe I. Le produit ne doit être utilisé pour propos différents à ceux indiqués en le point 1 avant d'avoir obtenu instructions spécifiques par écrit. Nous n'assumons pas aucune responsabilité pour n'importe quel usage indu. Il est toujours la responsabilité de l'utilisateur d'ajuster aux règles d'hygiène, sécurité et protection de l'environnement prévues par les lois en vigueur. L'information contenue en cette fiche de sécurité doit être considérée comme une description des propos de sécurité du produit, ne doit être considéré comme une garantie de ses propriétés.